

BRUXELLES

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402



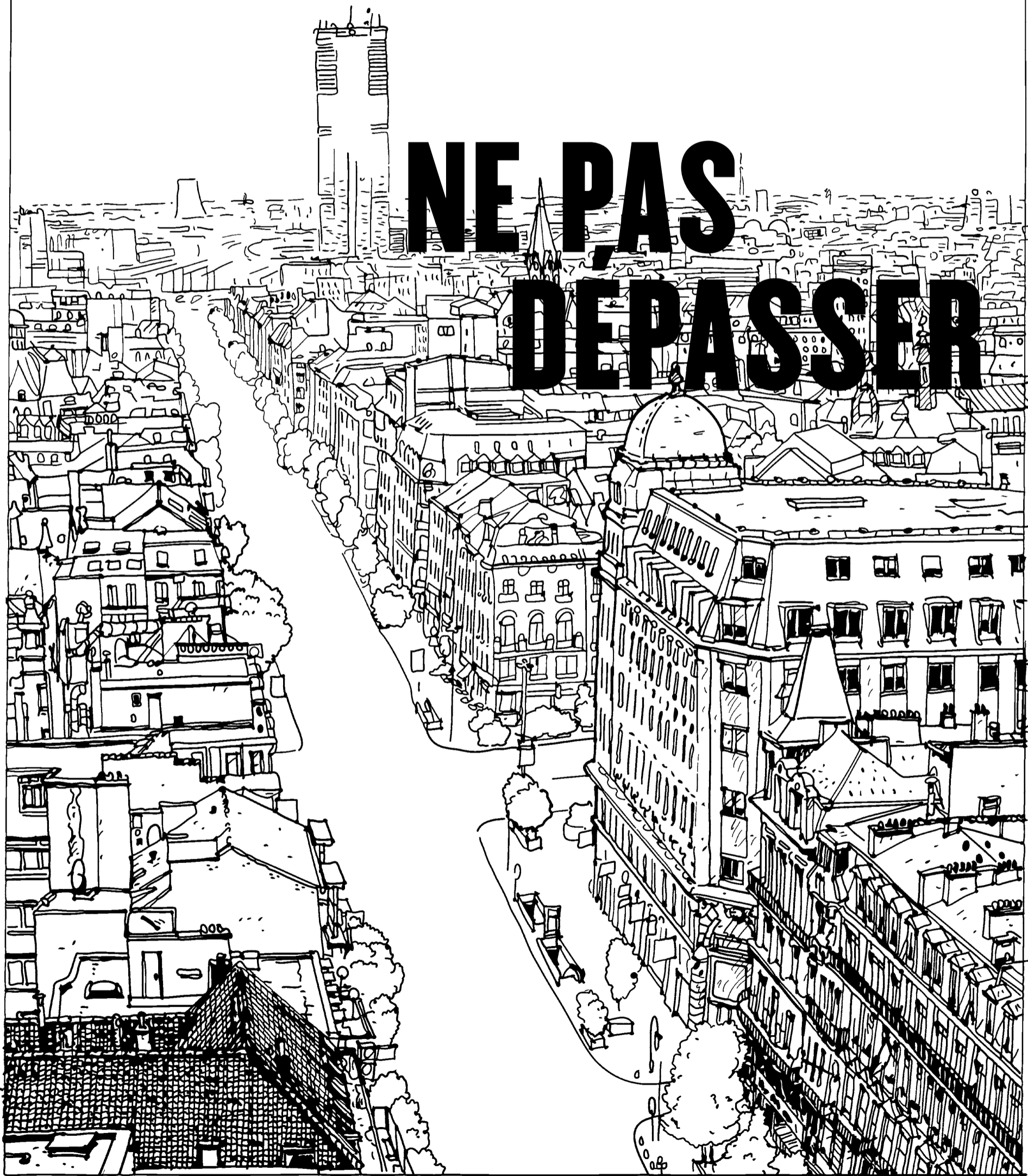
PB-PP1B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANTS

N°277 - JUILLET / AOÛT 2015

EN MOUVEMENTS

NE PAS DEPASSER



DENSIFICATION « EN » O

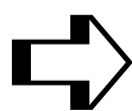


FOREST

Déambuler dans un mini-territoire, porter un regard sur les spécificités d'un fragment de quartier post-industriel. Rencontrer ses habitants face à des projets immobiliers faussement modernes.

FRANÇOIS BELLENGER

U « À »



Dans l'angle de l'avenue Van Volxem et du boulevard de la Deuxième Armée Britannique, une zone aux multiples facettes englobant les rues du Delta, des Tropiques, de Marguerite Bervoets et du Patinage.

IN SITU

La déambulation dans ce quartier de Forest révèle une végétation luxuriante et atypique sur des terrains en friche, irrigués par des sources naturelles. Ici et là des jardins ouvriers à la terre fertile

se perpétuent depuis de longues décennies. Une butte artificielle marque une césure dans ce paysage traversé par la voie ferrée Bruxelles-Nivelles. Le ballet quotidien des ferrailleurs qui traînent péniblement leur chariot de mitraille croise celui des policiers enfourgonés dans leur commissariat. Les immenses hangars de l'usine Audi bloquent l'horizon avec pour ciel la vapeur d'eau de la centrale thermique. Un vestige de la seconde révolution industrielle habillé de ses briques rouges trône avant son fracas imminent : c'est l'usine Union, parsemée d'archives de notre mémoire collective.

MUE

Cette flânerie un brin romantique n'est plus. Les potagistes ont été expulsés de leur pays de cocagne devenu de petites décharges. Des machines cassent-creusent pour analyser la pollution du sol. Les urbex¹ visitent en photo l'usine ravagée. Les promoteurs plantent avec vigueur leur écusson sur leur lopin de terre. Des officinettes à renfort d'images 3D placardées sur leur vitrine prônent l'achat des futurs biens immobiliers.

Ce n'est pas un ou deux, mais une petite dizaine de promoteurs qui dépècent les terrains dits constructibles. Comment se positionner, parasiter cette conception de construire les villes qui densifie le tissu urbain à outrance, encouragée par les politiques publiques. L'architecte n'exerce plus, mais se moule dans le geste spéculatif. Calqué sur des modèles d'une modernité à bout de souffle. La conception du bâti dérive dans une médiocrité pensée à court terme sur le paradigme du construire-déconstruire.

Chaque promoteur érige sa résidence de standing privative et sécurisée avec des noms dont la volonté de charmer n'a d'égale que leur ridicule. Privé de toute dissertation, ces constructions redondent avec un archétype épuisé qu'on s'efforce de vendre à de nouveaux acquéreurs avides de venir « coloniser » la ville.

Mais des affiches jaillissent sur des fenêtres de maison et d'immeuble au slogan cinglant « Non au syndrome de Middelkerke », introduisant une invitation à se mobiliser face aux projets du promoteur Vanhaerents.

TÉMOIGNAGE

Un habitant du boulevard de la Deuxième Armée Britannique évoque sa frustration par rapport au projet qui s'impose en face de chez lui. Il avait commencé une pétition avec quelques-uns de ces voisins, mais ils ont été évincés de la commission de concertation, et le projet sur le site de l'usine Union est passé comme une lettre à la poste. Il porte le nom provoquant de ce qui n'est plus « Les jardins de l'Union ».

Un autre groupe d'habitants s'est constitué en comité de quartier² pour faire face au permis de construire octroyé par la commune au promoteur Vanhaerents. De réunions en commission de concertation et d'interpellation en rencontres non convaincantes avec le promoteur, le comité

ne se débène pas et décide d'aller en recours au Conseil d'État.

Sans remettre en question l'acte de bâtir de cette résidence de standing, les habitants tentent de minimiser les dommages collatéraux et attaquent les hauteurs volumineuses ne respectant pas les normes urbanistiques du Règlement Régional d'Urbanisme. Ils se questionnent sur le devenir de leur quartier face à une telle densification, s'inquiètent des répercussions sur la mobilité et leurs espaces de collectivité qui s'amenuisent dangereusement.

Restant à pied d'œuvre, certains habitants du quartier se battent pour faire re-vivre des sources naturelles délaissées sous forme de rivière urbaine, au sein des États Généraux de l'Eau de Bruxelles (EGEB). Il s'agit ici d'affronter les problèmes récurrents d'inondation que connaît Forest, en portant le regard sur les ressources naturelles offertes plus que sur les outils technologiques. En avant-garde, le comité de quartier VanTroDel avait organisé des journées pour sensibiliser et entretenir ces sources.

ÉTAT DES CHOSES

La lutte de ces habitants n'est pas une opposition frontale aux constructions, mais un barrage à une densification trop vorace. Les habitants partis au Conseil d'État, munis d'un avocat, attendent l'avis de l'auditeur et mettent à profit ce temps d'espoir pour tisser du lien social au sein de leur urbanité. La lutte les a reliés et des moments de vie collective s'organisent.

Le projet de rivière urbaine creuse son lit et inonde tout le quartier pour toucher la commune et les autres comités de quartier interpellés par ce bon sens. Il va sans dire qu'on espère que ça ouvre des brèches pour que ce projet arrive à bonne source.

Les bassins versants et les rivières urbaines³ peuvent être le lien entre tous ces projets refermés sur eux-mêmes, en laissant couler l'eau publique dans tous les projets privés. Faire circuler du public dans le privé pour reprendre pied, une utopie qui pourrait s'ancrer à Forest.

Cette situation, à l'échelle d'une zone spécifique dans un quartier, exprime l'évidence du rôle des habitants dans leur droit à la ville. Cependant, différentes formes participatives sont aujourd'hui mises en place par les politiques pour caresser dans le sens du poil les habitants. Souvent bernés, les comités de quartier tentent de préserver leur indépendance pour influencer ou contrecarrer les processus de décision. ●

1. Exploration urbaine.

2. Comité de quartier VanTroDel :

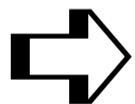
<https://comitedequartiervantrodel.wordpress.com>

3. www.egeb-sgwb.be/ActeDeNaissance

UN ENVIRONNEMENT SOUS PROTECTION

Bruxelles, une ville inégalement verte mais dotée de réglementations diverses pour conserver différentes formes de nature présentes en son sein. Penchons-nous sur le cas des réserves naturelles et du réseau écologique européen « Natura 2000 ».

SOPHIE DEBOUCQ, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Les réserves naturelles et forestières, le réseau européen « Natura 2000 » et le classement de site à conserver pour leur valeur patrimoniale¹ sont les protections réglementaires les plus strictes et avancées actuellement.

LES RÉSERVES NATURELLES

La création de zones protégées date de 1973² avec la première loi sur la conservation de la nature. Mais c'est seulement en 1989, lors de la création de la Région bruxelloise, que les premières réserves naturelles ont pu être désignées. On recense actuellement 14 réserves naturelles et 2 réserves forestières³. Une réserve naturelle est soit intégrale et se définit comme un « site protégé créé dans le but d'y laisser les phénomènes naturels évoluer selon leur dynamique propre »⁴, soit dirigée et se définit alors comme « un site protégé dans lequel une gestion appropriée tend à maintenir ou à rétablir dans un état de conservation favorable les espèces et habitats naturels »⁵. La gestion est donc différente.

Les réserves naturelles sont généralement gérées par la Région qui les détient soit en propriété soit en gestion. Certaines font l'objet de convention de gestion impliquant des associations de protection de la nature comme dans le cas du Moeraske à Schaerbeek. Toutefois, il est possible pour un ou plusieurs propriétaires autre que la Région de solliciter le statut de réserve et d'en avoir la gestion, c'est alors une réserve naturelle agréée, c'est le cas du Vogelzangbeek qui depuis 2009 est co-géré par la commune

d'Anderlecht, l'association CCN Vogelzang et Bruxelles Environnement.

Le statut de réserve naturelle est le statut de protection le plus strict en matière de conservation. Il est par exemple prohibé sur ces zones « d'ériger, même temporairement, des bâtiments (...), de procéder à des activités récréatives (...) »⁶. Tandis que « Natura 2000 » se concentre sur la préservation d'espèces et de biotopes sensibles spécifiques et non sur l'entière richesse biologique présente.

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN « NATURA 2000 »

Face aux pertes de biodiversité et à la crise environnementale croissante, la Commission européenne s'est dotée d'une législation en matière de conservation de la nature à partir de la fin des années 70 qui a été renforcée par les objectifs fixés au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Au travers de deux directives, « Habitats » et « Oiseaux », l'Union Européenne aspire à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages par la constitution du Réseau européen « Natura 2000 ». Ce dernier rassemble l'ensemble des « Zones de Protection Spéciale » pour la directive « Oiseaux » et des « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC) pour la directive « Habitats ».

Comme la Région ne rentrait pas dans les conditions pour bénéficier de la directive « Oiseaux », elle a proposé en 2002 à la Commission européenne trois sites d'importance communautaire pouvant faire l'objet d'une désignation

comme ZSC « Natura 2000 » dans le cadre de la directive « Habitats ». Les ZSC suivantes ont été acceptées et arrêtées par une décision de la Commission en décembre 2004⁷ :

1. La Forêt de Soignes avec lisières et domaines boisés avoisinants et la vallée de la Woluwe
2. Les zones boisées et ouvertes au Sud de la Région – complexe « Verrewinkel – Kinsendael »
3. Les zones boisées et les zones humides de la vallée du Molenbeek au nord-ouest de la Région – complexe « Laerbeek-Dielegem-Poelbos-Marais de Jette et Ganshoren »

Depuis 2004, aucune protection n'est en vigueur sur ces zones. L'adoption d'arrêtés de désignation au niveau régional doit être opérée pour que la protection offerte par « Natura 2000 » soit effective. La Région a mis plusieurs années avant de s'outiller d'un cadre légal transposant la directive européenne « Habitats ». Dans les années 2000⁸, trois arrêtés ont tenté de transposer la directive mais ils étaient insuffisants et n'ont pas porté leurs fruits. C'est seulement en 2012 avec l'ordonnance Nature⁹ que la Région a été capable d'entamer les procédures de désignation des ZSC « Natura 2000 » à Bruxelles. Par ailleurs, cette ordonnance harmonise la législation en matière de conservation de la nature en rassemblant une grande partie des réglementations qui étaient d'application.

C'est à partir de la désignation par la Région des zones « Natura 2000 » qu'un plan de gestion spécifique à la zone devra être adopté apportant par ce biais une protection adaptée. Un plan de



gestion vise à maintenir en état la valeur biologique présente sur un site. Il peut aller plus loin en contenant des principes et mesures de gestion nécessaires pour augmenter la valeur naturelle et la biodiversité dans la zone.

Après presque dix ans d'attente et se rapprochant des délais imposés par l'Union Européenne, la Région bruxelloise a soumis à l'enquête publique en mars 2015 un premier projet d'arrêté de désignation, la ZSC 2¹⁰.

Toutefois, les objectifs de conservation fixés dans le projet d'arrêté de désignation manquent de précision et restent vagues alors qu'ils sont déterminants pour l'élaboration du plan de gestion qui sera le reflet de la valeur des objectifs adoptés dans l'arrêté.

Diverses associations environnementales ont réagi durant l'enquête publique pour pointer l'importance de réfléchir à un plan de gestion en collaboration avec les associations et comités locaux dans le but de penser des objectifs de conservation forts mais également de veiller à combattre la fragmentation des habitats à l'origine des pertes en biodiversité. En effet, l'absence et la diminution des couloirs écologiques (liaisons) entre les différents futurs sites « Natura 2000 », les réserves naturelles ou les autres sites dont la valeur biologique est importante, impactent négativement l'état de la biodiversité. Une protection de ces liaisons est le corollaire de la préservation des sites semi-naturels bruxellois.

Il existe une multitude d'outils législatifs visant à protéger l'environnement à Bruxelles, le

cas des réserves naturelles et forestières ainsi que de « Natura 2000 » sont des statuts qui peuvent se superposer¹¹ et qui confèrent à différentes zones de la ville une protection juridique. L'approche réglementaire peut se scinder en deux, ces deux statuts sont des protections dites actives, qui, contrairement aux protections passives, ne se contentent pas d'autoriser et d'interdire mais complètent la protection juridique par des mesures de gestion.

QUELLE PROTECTION POUR DEMAIN ?

L'Union Européenne a démarré récemment une évaluation des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Dans un contexte européen enclin à favoriser les intérêts économiques, les associations environnementales craignent un recul dans la politique menée en la matière (revue à la baisse des objectifs de conservation). Pour alimenter cette évaluation, l'UE a lancé une consultation citoyenne sur son site qui s'est terminée le 24 juillet dernier. Il est à craindre une diminution des contraintes environnementales en faveur d'un développement économique foulant au pied les intérêts d'un environnement sain.

Le réseau « Natura 2000 » représente une avancée à portée limitée et dont la dimension contraignante est potentiellement remise en cause. Il plane aujourd'hui un sentiment d'incertitude dans un contexte bruxellois où la conservation de la nature doit faire face à la pression immobilière couplée au défi de la densification. Les évolutions en cours sont à questionner collectivement. ●

1. En application du COBAT, les arrêtés de classement de monuments ou sites confèrent une protection légale pour la conservation de la valeur patrimoniale de ceux-ci.

2. Les statuts de réserve naturelle et forestière trouvent leurs origines dans la loi du 12 juillet 1973 et dans l'ordonnance du 27 avril 1995, toutes deux relatives à la conservation de la nature.

3. Les réserves naturelles et forestières sont listées sur le site de Bruxelles Environnement. www.environnement.brussels

4. Ordonnance Nature, publiée le 16 mars 2012, art. 25.

5. Idem.

6. Ordonnance Nature, publiée le 16 mars 2012, art.27. §1^{er}.

7. La Commission européenne a arrêté trois « Zones Spéciales de Conservation » le 7 décembre 2004 (Décision 2004/813/CE).

8. La directive « Habitats » a été transposée dans la législation bruxelloise par 3 arrêtés du gouvernement en 2000, 2002 et 2005 avant d'être reprise dans l'Ordonnance Nature de 2012.

9. L'ordonnance relative à la conservation de la nature a été adoptée par le Parlement bruxellois le 1^{er} mars 2012 et a été publiée le 16 mars 2012 au moniteur belge.

10. La ZSC 2 comprend les 15 stations suivantes : Bois de Verrewinkel, Kinsendaal, Kriekenput, Domaine Herdies, Bois de Buysdelle, Vallée du Buysdelle, Domaine de Latour de Freins, Marais du Moensberg, Kauwberg, Parc Fond'Roy, plateau Engeland, Domaine de la CIBE, Chapelle Hauwaert, Parc de la Sauvagère, Domaine Papenkasteel.

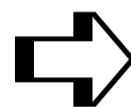
11. Toutes les réserves naturelles sont reprises dans la composition des sites « Natura 2000 » à l'exception du Vogelzangbeek, du Moeraske et du Zavelenberg.

PARKING 58

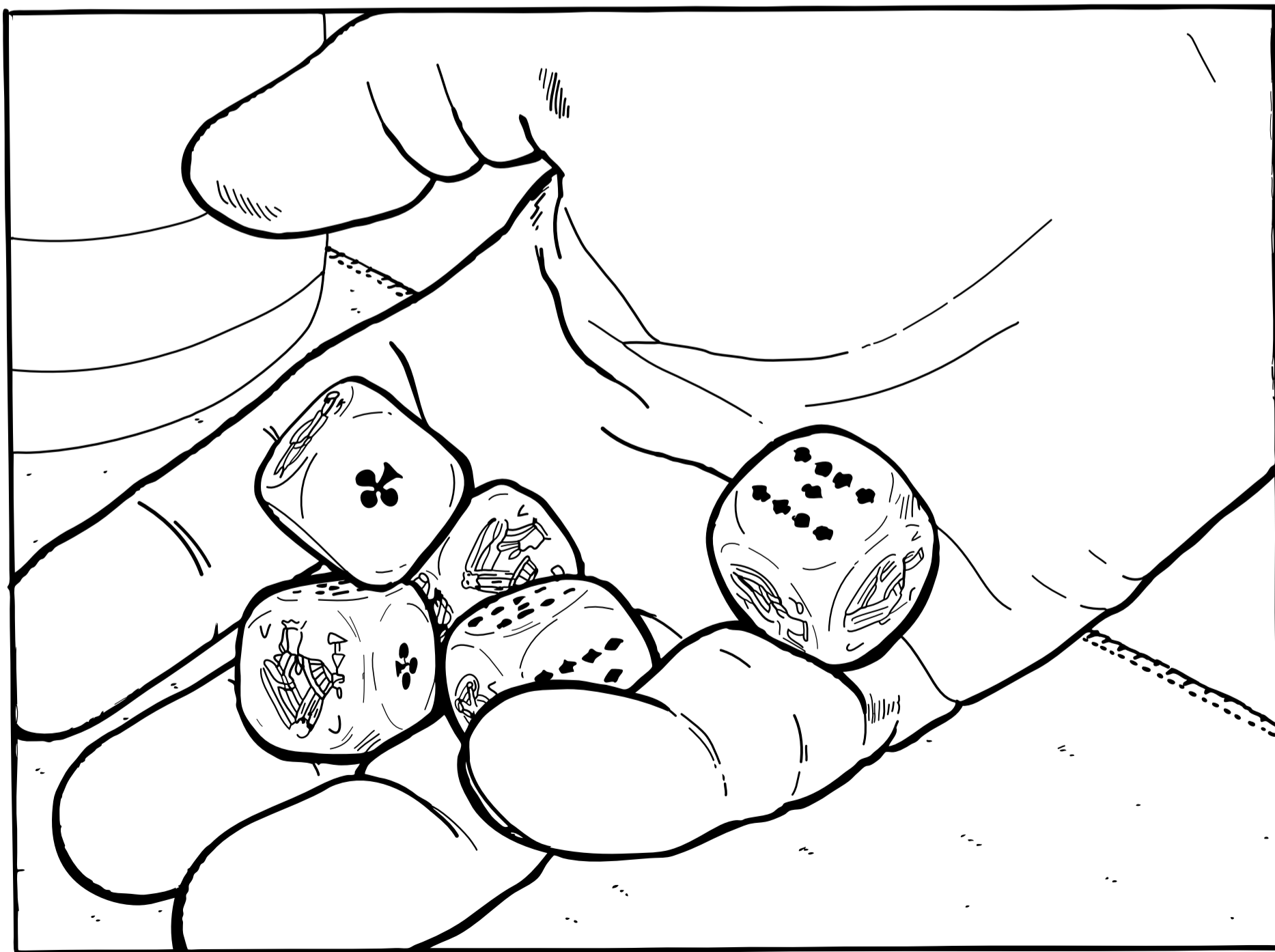
PARTIE DE POKER MENTEUR

Stigmate éponyme d'une période d'adaptation frénétique de l'espace public à la circulation automobile, le Parking 58 fait figure de phénix. Le projet de démolition-reconstruction dont il est actuellement l'objet promet l'érection d'un immeuble de grand gabarit... faisant la part belle au parking automobile. Petite leçon de bluff et d'enchères.

BERNARD WIDART POUR LE COMITEBRU1000



Tout commence peu avant l'Expo 58. Dans ces années marquées par une frénésie de la construction et de l'automobile, Charly De Pauw trouve dans le parking payant une vache à lait. Initiant une association de promoteurs avec les frères De Clercq, il rassemble les sociétés de parkings en deux holdings dont le « Centre 58 », aujourd'hui



« SA Centre 58 » gérée par ses successeurs. Dès la fin des années 60, une vingtaine de parkings couvre le territoire bruxellois, souvent loués par les pouvoirs publics. « Ainsi le Crédit communal louait celui du Passage 44, le ministère de la Prévoyance sociale le Parking 58, et ainsi de suite »¹.

L'implantation de ces parkings à Bruxelles anticipait la mise en œuvre d'un schéma de circulation élaboré par le groupe Tekhné, qui prévoyait plusieurs zones de stationnement raccordées par un ring intérieur autour d'un centre historique piétonnier très réduit. Un plan qui ne verra jamais le jour mais qui semble aujourd'hui inspirer la Ville.

DE LA CONCESSION À LA VENTE DU TERRAIN

En 1956, Paul Vanden Boeynants (PSC), alors échevin des Travaux Publics et ami des entrepreneurs et promoteurs, pilote la démolition des Halles centrales et, sur le terrain ainsi dégagé, concède à De Pauw la construction de l'immeuble de « garage-parking ».

Sous l'impulsion du bourgmestre Joseph Vandemeulebroek (PRL), qui veille aux intérêts de la Ville, le Conseil prend deux décisions : il scinde l'îlot en deux parties, de part et d'autre de la Courte rue des Halles (lien historique entre le quartier de la Grand-Place par la rue des Bouchers et la rue Grétry et le quartier Sainte-Catherine), et accorde une concession d'exploitation à De Pauw. « Vous parlez de faire un apport de terrain, j'y serai toujours opposé; cela ferait le jeu du capital. Un apport est un abandon de propriété... tandis qu'avec une concession vous restez le maître » affirmait alors le bourgmestre².

Ces bonnes intentions sont remises en cause lors du Conseil Communal du 8 septembre 1986. La majorité PS-PSC vote en effet la vente du terrain pour 65 millions de FB au grand dam des conseillers PRL, Marion Lesmere et Claude Michel, qui estiment que la somme proposée par l'acheteur est absolument « indéfendable ». En effet, les redevances annuelles payées par l'exploitant à la Ville s'élèvent à 5 914 000 FB, tandis que la valeur estimée par le receveur du Comité d'acquisition du terrain est de 110 millions de FB et de 500 millions pour les bâtiments. Par ailleurs, il reste entre 39 et 46 ans de concession pour que la Ville récupère la propriété de l'ensemble des bâtiments. Une affaire en or pour l'acheteur étant donné les taux d'intérêt de l'époque.

Au terme de l'acte de vente, signé en décembre '86, une clause spéciale stipule que la Ville de Bruxelles concède à De Pauw et aux frères

De Clercq (fondateurs d'Interparking SA), une permission de construire au-dessus et en-dessous de la courte rue des Halles mais que le passage restera accessible au public au niveau du rez-de-chaussée, moyennant une redevance annuelle indexée de 1 870 000 FB pour la concession et 200 000 FB pour la permission de voirie.

DÉMOLITION-RECONSTRUCTION-PRIVATISATION ?

En juin 2013, un projet mixte de démolition-reconstruction du Parking 58 est déposé par la SA Centre 58 pour l'exploitation de diverses installations dans un futur complexe immobilier (nommé « Centre 58 ») qui abritera 46 logements, des bureaux, des commerces, et... 847 emplacements de parking contre 673 actuellement. Un paquebot à haut tonnage puisqu'il s'agit d'une construction Rez +9 et d'une excavation Rez -6 (enfouissement des voitures oblige). Soumis à l'enquête publique, en vue d'une délivrance d'un permis mixte d'urbanisme et d'environnement, la Courte rue des Halles y est remplacée par un grand atrium privé servant de hall d'accueil.

Le ComiteBRU1000 (Comité de Défense des Habitants de Bruxelles Centre) réagit et marque son opposition ferme à toute reconstruction d'immeuble qui ne maintiendrait pas le passage entre la rue Grétry et la rue de la Vierge Noire, estimant qu'il s'agit là d'une appropriation de l'espace public... Ce passage, vital pour la connexion des quartiers du centre, est de plus muré depuis la fermeture du GB en 2012 car la Ville souhaite empêcher les sans-abris d'y trouver refuge.

Les arguments du ComiteBRU1000 ont été entendus par la Ville qui dans un avis favorable

L'implantation de ces parkings à Bruxelles anticipait la mise en œuvre d'un schéma de circulation élaboré par le groupe Tekhné, qui prévoyait plusieurs zones de stationnement raccordées par un ring intérieur.

a émis quatre conditions afin de restituer le passage au public. En conséquence, le projet a dû être modifié et soumis à une nouvelle enquête publique. Un nouveau projet de permis d'urbanisme a été soumis à l'enquête publique en juin 2015. Il réintègre la Courte rue des Halles comme un passage ouvert sur trois niveaux et accessible 24h sur 24h.

INCIDENCES NÉFASTES

Pendant cette même période, le 16 décembre 2014, l'IBGE octroie un permis d'environnement (de classe 1A) à la SA Centre 58 pour, notamment, l'exploitation d'un parking couvert de 847 emplacements pour véhicules motorisés. Là encore, le ComiteBRU1000 s'émeut et, début mars 2015, introduit un recours auprès du Collège d'Environnement. Selon le comité, l'étude d'incidences n'a pas tenu compte du projet de la Ville d'aménager une zone piétonne et un « mini-ring » à proximité immédiate³.

Une fois encore, le ComiteBRU1000 est entendu. Dans son « Avis sur le plan de mobilité du Pentagone prévu par la Ville de Bruxelles » du 23 février 2015, la Commission régionale de mobilité a dressé le même constat : « La Commission demande plus d'information pour étayer la nécessité de construire de nouveaux parkings. Par exemple, quel est le taux d'occupation des parkings existants, ou comment a été évalué le besoin en parkings dans les quartiers retenus (inventaire)? Une telle option est-elle compatible avec les objectifs de réduction du trafic automobile? La Commission demande d'étudier l'impact des nouveaux parkings sur la circulation dans le Centre, notamment pour s'assurer qu'ils participent à la diminution de la pression du trafic automobile prévue par Iris 2. » Un avis suivi par le Collège d'Environnement qui a refusé d'octroyer le permis d'environnement à la SA Centre 58.

À la lecture du jugement, le ComiteBRU1000 estime que les bonnes questions sont enfin posées et que des études préalables sont maintenant une priorité pour établir un plan de mobilité et d'accessibilité à l'échelle du Pentagone. Cependant, la SA Centre 58 a introduit un recours auprès du gouvernement régional, contre le jugement rendu par la Commission du Collège d'environnement. L'affaire est pendante...

L'on peut aussi déplorer l'irrégularité de ce dossier qui bafoue la règle de simultanéité entre un permis d'urbanisme et un permis d'environnement, s'agissant d'un projet mixte. Comment en effet concevoir un projet cohérent qui réponde à de réels besoins si le permis d'urbanisme ne peut tenir compte d'un permis d'environnement rigoureusement instruit? Peut-on délivrer un permis d'urbanisme autorisant l'excavation de six étages en sous-sol destinés à du parking,

alors que le permis d'environnement n'a pu être instruit valablement par le chargé d'études d'incidences?

Pour l'heure, la Ville semble en négociation pour l'installation de son administration dans ce futur bâtiment⁴. Il est en effet souhaitable que la centralité des services aux citoyens soit conservée, nécessaire équilibre avec les autres fonctions du centre (tourisme, culture). Par ailleurs, un ancien projet de tour de logements refait surface sur le web...

L'histoire de la promotion immobilière à Bruxelles veut que, souvent, les premières ébauches d'un projet sont loin de la réalité finale. Répondra-t-il seulement aux intérêts des habitants et commerçants de nos quartiers où nous aimons qu'il fasse bon vivre? L'histoire n'est pas terminée... ●

1. G. Timmerman, « Main Basse sur Bruxelles. Argent, pouvoir et béton », 1991, Editions EPO, pp. 82-94.

2. Propos de J. Vandemeulebroek, Bulletin communal de la Ville de Bruxelles, point 5 du conseil communal du 21 février 1955.

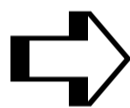
3. Il est à noter que Interparking SA, emphytéote et exploitante du parking, a également déposé un recours au Collège d'environnement mais pour une toute autre raison. Elle conteste l'obligation qui lui est faite de fournir un relevé du taux d'occupation du parking 58. Donnée pourtant essentielle afin d'évaluer les besoins en stationnements publics et l'adéquation du nombre d'emplacements prévu dans le projet « Centre 58 ».

4. La Libre du 21 juillet 2015.

PIÉTONNIER ET CONCERTATION ZAPPÉE : LE RETOUR DE MANIVELLE

Durant les semaines qui ont précédé la mise en œuvre du piétonnier, la Ville de Bruxelles a largement communiqué sur la qualité de vie et la réappropriation de l'espace public par les Bruxellois. Après bientôt deux mois de phase-test, où en est-on et que nous réserve la suite ?

ISABELLE MARCHAL, HABITANTE DE LA PLACE DU NOUVEAU MARCHÉ AUX GRAINS ET MEMBRE DE LA PLATFORM PENTAGONE



Dans sa version estivale aux allures hybrides de plaine de jeux et d'aire de repos d'autoroute, « le plus grand piétonnier d'Europe » aura drainé, depuis fin juin, un public assez large, souvent jeune et populaire, venu profiter des activités récréatives et sportives qui ont agrémenté les premières semaines d'existence de la nouvelle attraction du centre-ville.

Depuis des semaines, médias et réseaux sociaux relaient abondamment, d'une part, l'enthousiasme, sinon l'émotion devant le spectacle de l'espace public réinvesti par les citoyens, attribuant bons points et coups de chapeau à ces élus qui ont osé « Changer la Ville pour changer la vie ». Une révolution des mentalités est en marche : distribution de bonnets d'âne aux râteurs professionnels et autres réactionnaires aigris!

Mais les médias et les réseaux sociaux relaient tout autant, sinon plus, photos et vidéos aux allures de grosse gueule de bois (ou de lendemain de victoire des Diables rouges), sources d'interminables discussions sur la propreté et la sécurité du piétonnier.

Au-delà de ces débats enflammés, les questions de fond se fraient peu à peu un chemin qui dépasse largement la limite des 50 hectares du piétonnier lui-même...

A PLACE TO BE OR A PLACE TO LIVE ?

Avant qu'il soit mis en œuvre, plusieurs voix s'étaient élevées, notamment via la Platform Pentagone, pour mettre en garde contre son côté « attraction incontournable » et ses probables effets pervers. Plus les jours passent, plus il se confirme qu'il s'agit bien de créer « a place to be » plutôt que de développer « a place to live ». À tel point que, même dans les rangs des plus enthousiastes défenseurs des premières heures du piétonnier, on commence à se poser des questions...

PLUS IL Y A D'ÉVÉNEMENTS, MIEUX C'EST !

Il y eut d'abord les déclarations de Philippe Close sur la possible concurrence entre Bruxelles les Bains et le piétonnier : « Je ne pense pas que cela fera double emploi. Nous avons fait le pari d'un Bruxelles qui n'arrête jamais et où il se passe tout le temps des choses. Plus il y a d'événements, mieux c'est ! L'idée, c'est qu'il y ait toujours quelque chose à faire à Bruxelles »¹.

C'est bien connu, « il se passe toujours quelque chose aux Galeries Lafayette » et les chefs de rayons de la Ville de Bruxelles ne se sentent plus. L'apothéose de cette mutation sera sans conteste l'ouverture du futur Beer Palace, à l'automne 2018. En octobre, diront les mauvaises langues...

ZOT DAY

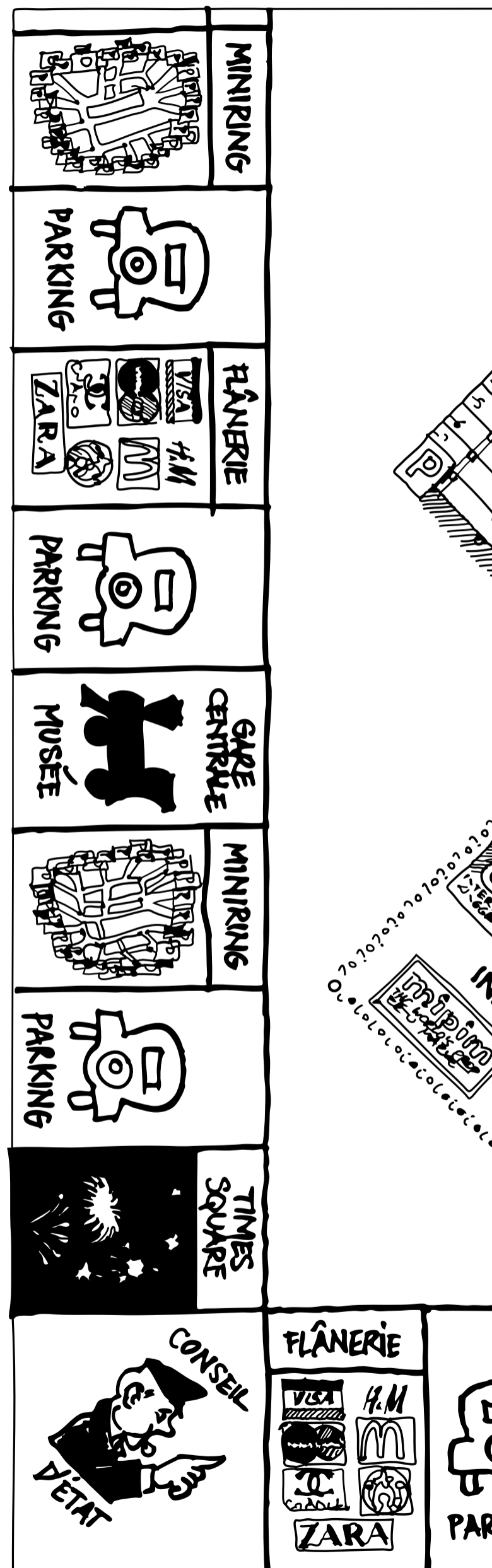
Ensuite, on nous annonça que le 16 septembre se tiendrait un nouvel événement baptisé le Zot Day, dédié aux sports extrêmes, au cours duquel les Red Bull X-Fighters et quatre pilotes de motocross freestyle décolleront à plus de 10 mètres de hauteur sur une piste de 80 mètres de longueur.²

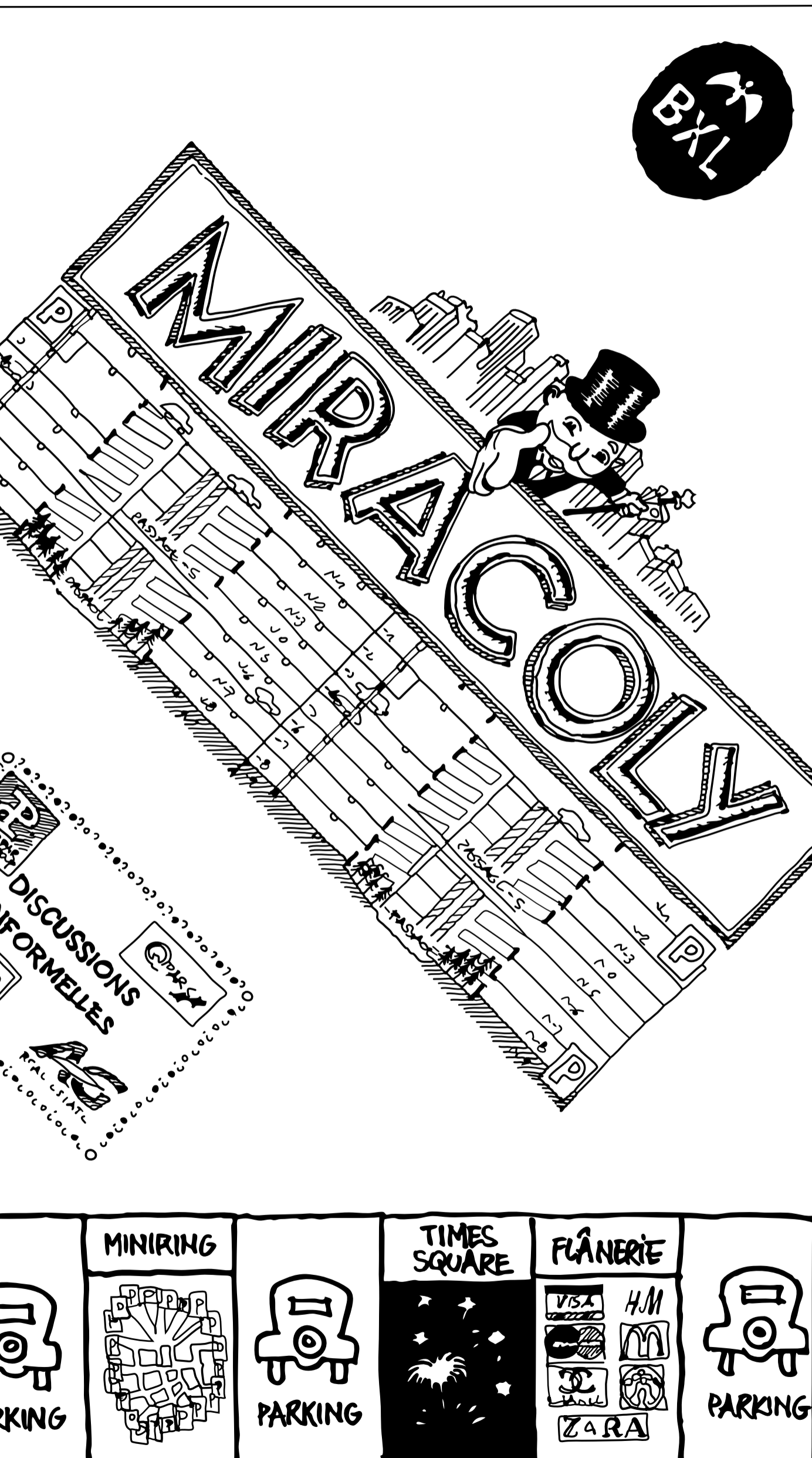
Diantre! Du motocross sur un piétonnier et sponsorisé par une marque de boisson énergisante aux propriétés contestées¹. La Ville n'y trouve rien à redire...

PRIVATISATION DE L'ESPACE PUBLIC ET TOURISME IRRESPONSABLE

Par une belle journée de fin juillet, tout le quartier de la Bourse se mit à trembler pour le plus grand plaisir des festivaliers du Tomorrowland qui profitaient de leur pass pour goûter à nos pils et à nos frites, qu'ils étaient les seuls à pouvoir consommer grâce à leur entrée³.

Ces *early birds* venus des quatre coins de la planète à grand renfort de kérosène furent même qualifiés de leaders d'opinion par Philippe Close. Voilà donc le tourisme irresponsable d'une jeunesse dorée élevée au rang d'opinion! Et les récents





contrats signés avec des tour-operators chinois ne rassurent pas davantage : la Ville de Bruxelles fonce bille en tête sur la pente savonneuse d'un tourisme de masse et festif aux effets pervers nombreux et rapidement ingérables.

NE PAS DÉPASSER !

Dans la lignée de ce benchmarking, à un jet de pierre du piétonnier, sur la place Sainte Catherine, on cause aussi « espace public » ! La Ville y a donné l'autorisation d'installer des terrasses de restaurants et fait supprimer les bancs publics : « Des gens étaient là toute la journée à ne rien faire et à boire, il fallait que ça cesse. » (Marion Lemesre). L'échevine du Commerce renvoie ceux qui cherchent un terrain de jeu vers d'autres espaces tels le nouveau piétonnier. Jouer : ici. S'asseoir, là. Défense de ne pas consommer. Voilà donc le projet de société supposé « Changer la Ville » se muer en alibi parfait pour cloisonner ce que l'on peut (doit) faire, où, quand, comment.

ET DEMAIN ?

N'en doutons pas, le sujet est loin d'être clos et les positions, loin d'être figées. Chaque jour, des lignes bougent et le retour de vacances les feront bouger encore : on n'a même pas abordé ici la question de la mobilité et de la dégradation de l'offre des transports en commun.

Et chaque jour se précise aussi ce qui est sans doute la source des fausses notes de ce projet : le manque de véritable concertation en amont de sa mise en place. Yvan Mayeur a beau marteler qu'il y a eu plus de 150 rencontres – si tant est qu'elles aient vraiment eut lieu – ce qu'il en décrivait récemment sur les ondes de la RTBF en dévoilant, en réalité, toute la faiblesse : « Nous avons rencontré des comités de quartier, par exemple, Saint-Jacques et Saint-Géry, leurs demandes sont totalement contradictoires. »

Ce que le bourgmestre semble oublier, voire tout simplement ignorer, c'est que la concertation, ce n'est pas rencontrer des citoyens ou des associations une par une, satisfaisant les uns, parce qu'ils cadrent dans le projet fantasmé de la Ville, reconduisant poliment les autres, bredouilles, vers la sortie.

C'est, au contraire, tenter, par la discussion entre tous les acteurs concernés, dont les réalités sont différentes mais pas forcément inconciliables, de définir des enjeux communs afin qu'une idée couchée sur papier devienne un réel « projet de société » et pour que « Changer la Ville pour changer la vie » ne reste pas que le slogan d'une campagne publicitaire bien orchestrée, fût-elle électorale...

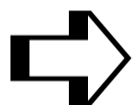
Qui aura le courage de relever le gant avant qu'il ne soit trop tard pour répondre à cette question qui nous brûle les lèvres : changer la ville, oui, mais pour qui ? ●

1. « Bruxelles les Bains en vitesse de croisière » : <http://m.lalibre.be/regions>
2. « Zot Day, extreme sport experience » : <http://www.bruxelles.be>
3. « Tomorrowland fait trembler la Bourse dans le centre de Bruxelles » : www.lavenir.net

DES MILLIONS POUR UN DONUT !

Bruxelles veut se doter du plus grand piétonnier d'Europe, de la plus grande prison et du plus grand centre commercial de Belgique. Elle veut aussi accueillir le stade de foot le plus rapidement conçu, et ce, quel que soit le nombre de zéro allongeant la facture !

CLAIRE SCOHIER, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



Mai 2013, nos ministres réunis à Ostende décidaient en conciliabule de construire un nouveau stade de foot (et donc de démolir le stade Roi Baudouin) sur le parking C, un terrain de 30 ha appartenant à la Ville de Bruxelles situé entre les palais du Heysel et le Ring de Bruxelles, en Région flamande. Objectif annoncé : participer à la coupe de l'Euro 2020.

Ce choix opéré hors de tout débat démocratique n'aura de cesse d'être questionné par les acteurs non associés à la prise de décision. Pourquoi construire un nouveau stade alors que, de 1994 à 2000, 60 millions d'euros ont encore été investis dans la rénovation du stade Roi Baudouin pour participer à l'Euro 2000 ? Le Royal Sporting Club d'Anderlecht (RSCA) en train de rénover et d'agrandir son stade sera-t-il d'accord de migrer dans le nouveau stade, seule condition (nécessaire mais pas suffisante) pour espérer une éventuelle rentabilité de l'infrastructure ? La Région flamande souhaiterait-elle accueillir le stade sur son territoire et, si oui, à quelles conditions ? Que deviendra la prestigieuse compétition d'athlétisme du Mémorial Van Damme dès lors que le nouveau stade ne sera pas doté d'une piste d'athlétisme (trop chère) ? La Région wallonne verra-t-elle d'un bon œil que le stade national soit situé en Région flamande ? Comment compenser les 10 000 places de parking sises sur le terrain convoité ? Alors que la Belgique compte déjà six stades de foot qui soutiennent la comparaison au niveau européen, quel est le sens de créer un nouveau stade très coûteux ?

Ville et Région avancent main dans la main et se gardent bien de fournir des réponses trop

précises à toutes ces questions. Le plus grand flou règne sur l'opération et notamment ses règles de financement. Les rois du stade sont Alain Courtois (échevin des Sports à la Ville de Bruxelles, MR), Yvan Mayeur (bourgmestre de la ville, PS), Rudi Vervoort (ministre Président de la Région, PS) et Guy Vanhengel (ministre du budget de la Région, VLD).

ALIGNER LES ZÉROS !

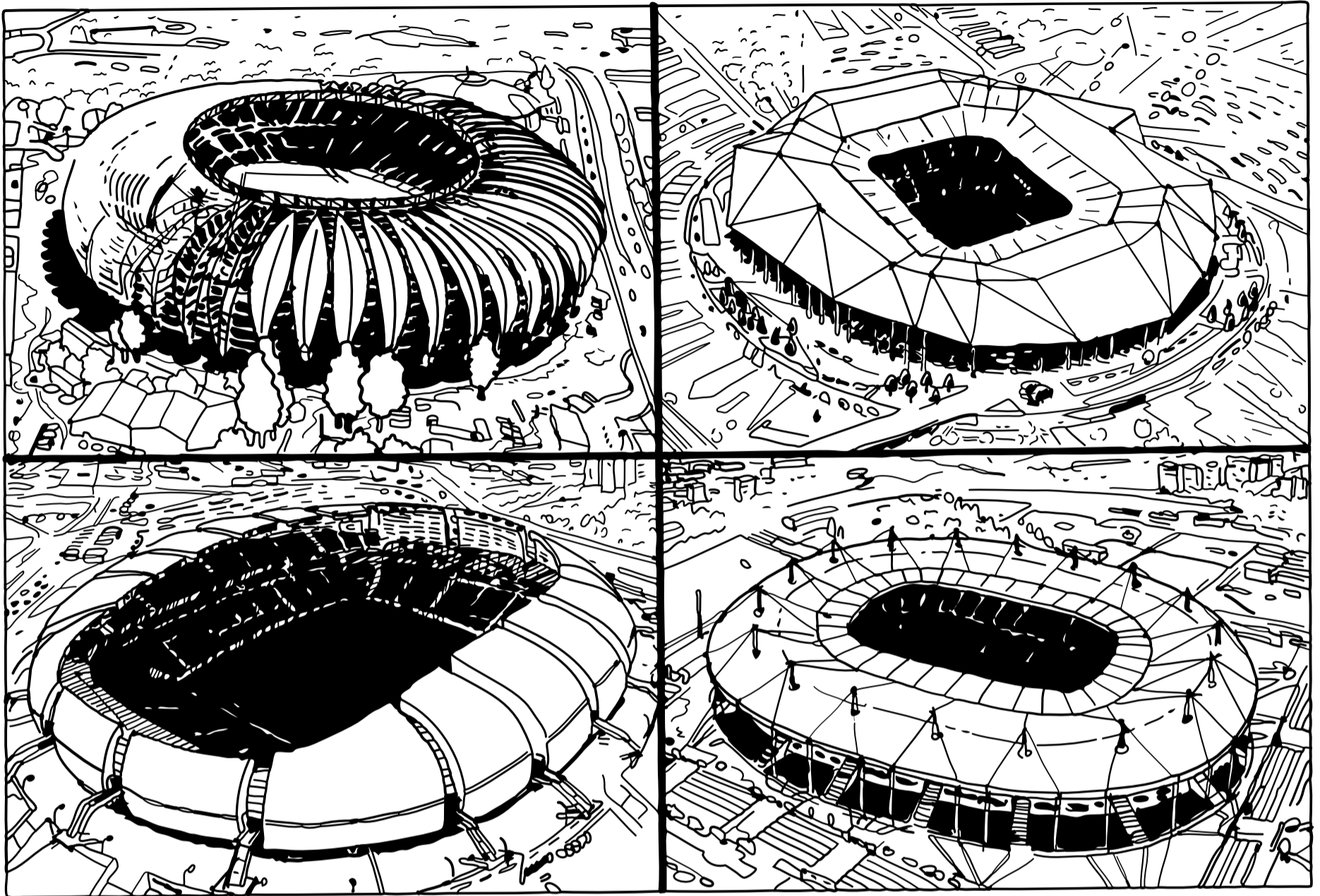
Le nouveau stade devrait faire 60 250 places (contre 50 000 places pour le stade actuel) dont 10 % de VIP. Coût annoncé 300 millions d'euros. La construction devrait s'achever le 1^{er} juin 2018 selon l'accord passé avec le consortium Ghelamco-BAM¹ désigné provisoirement en mars 2015. À l'époque, le Ministre régional du budget affirmait à qui voulait l'entendre que « la construction du stade se ferait sans intervention publique ». Le 12 mai, la Ville confirmait la désignation du consortium et annonçait au Parlement bruxellois, à la veille des vacances, un accord entre celui-ci, la Ville de Bruxelles et le RSCA. Même ceux qui soutenaient jusqu'ici le projet d'un nouveau stade VIP furent subitement pris de doute. En effet, l'accord prévoit que la Ville déboursa chaque année 4 millions d'euros HTVA (ce qui fait près de 5 millions avec la TVA). En contrepartie de cet investissement conséquent, la Ville disposerait d'un infokiosque, de 469 m² de bureaux, de 668 m² de surfaces de stockage, de 1 250 places gratuites dont 250 en loges business, et enfin, du droit d'organiser un événement non commercial par an...

Face aux nombreuses voix qui s'élèvent contre un tel déséquilibre dans les valeurs d'échange, Yvan Mayeur oppose que la Ville payait déjà 4 millions d'euros chaque année pour entretenir le stade Roi Baudouin. Outre que ce fait n'est pas démontré, l'idée de déléguer le stade au privé était justement une façon pour la Ville de se délester de cette charge financière dont elle se plaignait. Sans compter que l'exploitation de l'infrastructure lui fournissait par ailleurs des rentrées. Désormais il s'agira de payer les charges de la rentabilité à un investisseur privé.

DISTORSION SUR TOUTE LA LIGNE

La disproportion de l'accord au détriment de la Ville est d'autant plus choquante que le terrain est propriété de la Ville et qu'elle le met à disposition sous bail emphytéotique de 99 ans contre un canon symbolique de ... 1 euro ! Il est évident qu'en échange de ce « don », la Ville aurait dû avoir les avantages susmentionnés sans devoir délier les cordons de la bourse. Or l'accord est conclu pour trente ans et prolongeable deux fois quinze, soit un engagement financier total de 300 millions d'euros majoré de l'indexation. Obnubilées par leur volonté de participer à l'Euro 2020 et coincées par le poids de l'engagement pris, nos autorités dilapident l'argent public au moment où tout un chacun est sommé de se serrer la ceinture.

Il se susurre que la Ville éponge la partie du loyer que le RSCA ne voulait pas payer. En effet, ce dernier est propriétaire du stade Constant Vanden Stock et va aller louer cher un nouveau stade. La nécessité de sa venue lui laisse, contrairement



à la Ville, les coudées franches dans la négociation avec Ghelamco. Ainsi le RSCA aurait fait raboter le loyer proposé par le consortium, lequel se serait retourné contre la Ville pour régler le manque à gagner. Ce scénario suscite l'ire des clubs de football concurrents : c'est de l'argent public pour soutenir un club professionnel. La commission européenne par une décision du 22 novembre 2014 avait autorisé les Régions flamande et bruxelloise à aider à certaines conditions les clubs de football de divisions 1 et 2. Mais l'aide maximale est plafonnée à 10 % de l'investissement avec un maximum de 2,5 millions d'euros. Pas sûr que l'opération en cours soit exempte de toute distorsion.

LES ZÉROS COLLATÉRAUX

Les frais publics liés au stade ne s'arrêtent évidemment pas à l'annuité prévue dans l'accord. La Ville a déjà dépensé un million d'euros en frais d'étude. Une telle infrastructure nécessitera en outre par la force des choses une amélioration de la desserte du site. Le futur stade se trouve à 1 km de la station de métro actuelle. Certes personne ne se risque à promettre que le métro ira jusqu'au stade et au nouveau parking en 2020 d'autant que la Région s'est déjà engagée, de longue date, dans la réalisation de l'axe de métro nord-sud d'ici le milieu de la prochaine décennie. Prolonger la ligne de métro alourdirait la note de 100 millions d'euros. Mais il faudra en tout état de cause financer un nouveau parking C ; on parle de 12 000 places dont 3 000 devraient servir de parking de transit. Le coût est estimé à 165 millions d'euros : 40 millions pour la Région, 40 millions

pour la Ville et 85 millions pour un opérateur privé à définir. À ces coûts, on ne manquera pas d'ajouter ceux liés au maintien de la sécurité publique pendant l'exploitation du stade. Car si le stade sera géré par le privé, ce sont bien les services de police de la Ville qui assureront le service d'ordre.

HORS PISTE

Non contentes de dilapider l'argent public, la Ville et la Région hypothèquent sérieusement aussi, par leur choix, l'avenir du Mémorial Van Damme qui s'organise dans le stade actuel depuis 1977. Alain Courtois et Guy Vanhengel avaient prétendu mordicus que le stade actuel ne serait pas détruit sans solution de rechange pour l'événement. Or fin juin, ils s'engageaient à démolir le stade pour 2020 sans qu'aucune piste alternative d'hébergement ne se dessine. Toutefois, sous la pression, le 13 juillet, Alain Courtois s'engageait à nouveau à ne pas démolir le stade Roi Baudouin tant qu'il n'aurait pas trouvé une solution pour le Van Damme. Encore faudrait-il que les politiques concernés le suivent, un nouveau stade d'athlétisme ne sera jamais pris en charge par le privé. Outre la prestigieuse compétition, c'est l'Excelsior, le plus grand club de Belgique d'athlétisme qui héberge 3 000 athlètes qui se retrouvent aussi sans piste.

Rénover le stade actuel aurait permis de maintenir le stade en Région bruxelloise, de garder sa proximité avec la station de métro, de préserver la piste d'athlétisme et de faire de sacrés économies. Selon le bureau d'architecture Goedefroo, une rénovation aux normes de l'UEFA

du stade Roi Baudouin avec 60 000 places aurait seulement coûté 110 millions d'euros. Mais la Ville n'est pas demandeuse d'un tel scénario. Elle sait que son projet de centre commercial NEO n'est pas compatible avec le maintien d'un stade². C'est pourquoi elle préfère taxer ceux qui critiquent le nouveau stade et le projet NEO d'être en cheville avec la N-VA, communautarisant systématiquement ainsi le dossier, ce qui lui permet de ne pas répondre sur le fond à la pertinence des critiques et des arguments soulevés.

Pour les rois du stade les choses sont pliées : « Il y a eu les élections, les gens ont déjà voté pour NEO. Je ne veux pas prendre les habitants en traître. Les choses sont déjà décidées. Vous avez voté pour. On ne peut plus revenir en arrière sur NEO. Le PPAS vient bétonner des décisions politiques déjà prises. »³. Et Alain Courtois de renchérir à propos du stade : « Les deux premières phases ont été validées et on ne fera pas marche arrière, il n'y a pas de plan B ». Décidément le plateau du Heysel est un tremplin pour les rêves capricieux et coûteux de nos édiles. ●

1. Important développeur immobilier ayant érigé le stade de Gand en 2013 (20 000 places), leader sur le marché du bureau et doté d'un chiffre d'affaire de 55 millions EUR en 2014.

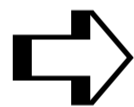
2. Voir l'article « Neo, l'offre dans la demande » dans le Bruxelles en Mouvements n° 272, septembre-octobre 2014 : <http://www.ieb.be/Neo-l-offre-sans-la-demande-21089>

3. Philippe Close, échevin du tourisme de la Ville de Bruxelles lors de la matinée d'information sur le PPAS Heysel du 28 février 2015.

REGARD « AUTOCHTONE » SUR L'IMMIGRATION MAROCAINE

Engagé et ancré dans les dynamiques des quartiers Bruxellois où il a travaillé et vécu, Jean Pierre Dupont (prêtre à la retraite) nous relate avec beaucoup de recul comment il a vu et vécu l'installation des travailleurs marocains et leurs familles dans ces quartiers. Il s'agit d'un témoignage spontané qui mêle l'humain au politique...

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED BENZAOUIA, INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



La date du 17 février 1964, lorsque se sont conclus les accords entre la Belgique et le Maroc, à propos du recrutement de travailleurs immigrés, est passé, au moins pour moi, tout à fait inaperçue. J'en ai peut-être entendu parler lors de l'un des bulletins du journal de l'I.N.R., mais j'étais à cent lieues de m'imaginer quelles seraient les conséquences de cette décision, pour les quartiers populaires de Bruxelles et pour moi-même.

À l'époque, je vivais à Uccle, et je n'avais repéré dans les alentours qu'une seule famille émigrée, elle venait d'Andalousie. Autour d'elle s'était formée une chaîne de solidarité pour l'aider à s'intégrer. Lorsque je fus envoyé à Schaerbeek et Saint-Josse, je découvris vraiment « l'émigration » : ...des centaines de familles espagnoles.

À ce moment-là (1965), les écoles, les commerces et les cafés étaient fréquentés surtout, par des Espagnols. C'était le temps de la dictature de Franco et j'assistais à des réunions animées par des militants ouvriers, réunions interdites en Espagne.

APRÈS LES ESPAGNOLS, DES MAGHRÉBINS...

Après 1970, je remarquais, dans le « quartier Sainte-Marie » la présence progressive d'ouvriers marocains. Celle-ci se fit de plus en plus forte, aux dépens des Espagnols. Ces derniers amélioreraient leur standing et partaient pour des zones suburbaines, plus aérées et où l'habitat n'était pas délabré. Rapidement : les écoles, les commerces et les cafés furent repris par des Marocains. Je me souviens fort bien du premier jeune marocain qui, après bien des tribulations, vint s'adresser à moi. Plus qu'un « cas social » il me devint, au fil

du temps : « un ami très proche ». Si j'en parle, c'est pour souligner qu'à travers une relation personnelle avec un individu, peut se découvrir tout le groupe social, ethnique et religieux qui se profile derrière lui et en concevoir de la sympathie. En même temps, dans une « maison de jeunes » fréquentée par des italo-belges des grecs et des autochtones, apparut le premier membre marocain. Sa présence ouvrit la porte à d'autres de ses compatriotes émigrés, qui devinrent bientôt majoritaires et même exclusifs. C'était comme si, là où se vivaient ouverture et accueil, s'engouffraient les nouveaux venus du phénomène migratoire.

La même chose se vécut au MRAX. Le mouvement créé par d'anciens résistants, des juifs progressistes, des militants de gauche, des chrétiens et des laïcs, ... dut bientôt tenir compte du nombre croissant de travailleurs marocains et de leurs épouses, menacés, parfois, de discriminations dans la société dite « d'accueil ». Par contre il arrivait à l'époque que des entreprises ou des employeurs privés nous contactent pour recruter du personnel, parmi ceux qui nous fréquentaient. Nous étions encore en période de « haute conjoncture ».

TENTATIVE DE RÉCUPÉRATION...

De son côté et en concurrence avec tant de lieux d'accueil émanant de milieux progressistes, le gouvernement marocain, voulant sans doutes garder l'œil sur ses ressortissants, organise un réseau d'associations qu'il ouvre et nomme « amicales marocaines ». Des ministres en personne se déplacent pour venir inaugurer des maisons achevées, afin de fonctionner comme des « centres culturels ». Nous ne saurons jamais très bien ce

qui s'y trame, derrière l'apparence de « salons de thé » ou de conférences. Nous nous méfions de leurs représentants choisis parmi les émigrés et vite repérés dans les quartiers comme des suppôts du pouvoir royal. Ces associations ne feront pas long feu et semblent avoir disparu après l'accession au trône du nouveau Roi du Maroc.

FOLKLORE ET RELIGION

C'était l'époque d'une « curiosité positive » envers un certain « exotisme » que représentaient les Marocains et leur culture. Des « fêtes de l'émigration » remportaient un certain succès et permettaient aux émigrés d'exhiber leurs groupes de chants traditionnels, aux côtés de groupes grecs, espagnols et polonais... dans des spectacles familiaux, hauts en couleurs. Peu à peu, cependant, cette curiosité commença à énerver des observateurs marocains, plus critiques et purent être parfois dénoncés comme un « voyeurisme culturel ».

Au début de leur séjour en Belgique, le dépaysement rendait la tâche difficile aux mères de famille, chargées de la préparation des repas. Il n'était pas aisé de trouver les denrées nécessaires pour les plats et les pâtisseries traditionnelles. Il n'y avait peu ou pas de « bouchers islamiques » dans les environs, et s'éloigner trop de la maison n'était pas bien vu par la communauté (ni par les maris!). Aujourd'hui, nous dit une grand-mère installée confortablement dans son « salon marocain » on trouve tout ici, comme au Maroc! Intégration inversée?

FRUSTRATIONS ET... CONSCIENTISATION POSITIVE...

Après 15 ans de séjour en Belgique et d'un travail pour lequel on ne trouve plus de main d'œuvre belge : mines, grands chantiers de routes et de tunnels, une frustration de plus en plus grande se fait jour chez les ouvriers marocains. Ils ont droit à un permis « B », mais dans la plupart des cas, le permis « A » leur est refusé. Il y a du travail pour tous et tous sont embauchés, mais il apparaît que les travailleurs émigrés sont maintenus volontairement par les patrons et le ministre de l'Emploi et du Travail (fédéral à l'époque) dans une situation de précarité. Les organisations syndicales et surtout les mouvements de solidarité ouvrière, constatent que ces travailleurs peu qualifiés et

« C'était l'époque d'une 'curiosité positive' envers un certain 'exotisme' que représentaient les Marocains et leur culture. »

privés de certains droits en Belgique, qu'à celle des réfugiés en Palestine occupée.

Ils vont trouver un large écho parmi les Marocains de Bruxelles. Ces sympathisants deviendront rapidement des milliers, grâce au zèle et à la propagande diffusée « de bouche à oreille », dans tous les endroits où ils se regroupent.

VERS L'AFFRONTÉMENT...

Ils veulent sortir de l'ombre et organiser une première manifestation, pour l'obtention du permis « A ». Dans un premier temps, le bourgmestre de Molenbeek-Saint-Jean y consent. Mal lui en prit cependant de se dédire. À 24 h de la convocation à se rassembler sur le Parvis Saint-Jean-Baptiste pour la manifestation, il retire son autorisation!

C'est alors que le MRAX, ayant épuisé les arguments pour une négociation avec l'autorité communale, conseille aux meneurs du M.T.A de demander à la police de leur permettre une brève prise de parole, après quoi ils demanderaient aux manifestants de se disperser... puisqu'il a été impossible de décommander le rassemblement.

GRÈVE DE LA FAIM

Ces exactions de la police et des gendarmes vont déclencher un mouvement de protestation qui aboutira à la première grève de la faim, dans une église de Schaerbeek, Saints-Jean-et-Nicolas, rue de Brabant. Ces événements auront pour effet de me faire comprendre que l'engagement pour la justice d'un chrétien passe nécessairement par la dimension socio-politique... et n'a pas seulement un caractère « caritatif ». C'est dans un « comité de soutien », auquel participaient aussi les dirigeants du MRAX, des professeurs de sociologie et de droit international, des militants gauchistes (comme on les appelait alors), des juifs progressistes, des musulmans et des chrétiens... que cette conviction va mûrir.

Depuis lors, des centaines de travailleurs marocains et d'autres sympathisants musulmans, vont voir en moi un prêtre ouvert à l'islam, autant qu'au combat pour la justice. Cette reconnaissance va marquer, dans la suite, mes rencontres avec les émigrés.

DES « MUSULMANS »...

À cette époque, parallèlement et parfois conjointement à l'éveil social, je vois apparaître dans les quartiers de « la première ceinture de Bruxelles », un certain foisonnement de « lieux de prière » musulmans. Les ouvriers qui satisfaisaient discrètement à leur devoir de prière à domicile, éprouvèrent le besoin de se regrouper sous la guidance d'« imams improvisés ». Ils se retrouvent dans des sous-sols, des arrière-maisons, des ateliers ou entrepôts et constituent ce phénomène qu'on appellera « l'islam des caves »! Ce désir de prière communautaire, profilera du renouveau islamique qui se fait jour au niveau international, autant que dans le pays d'origine.

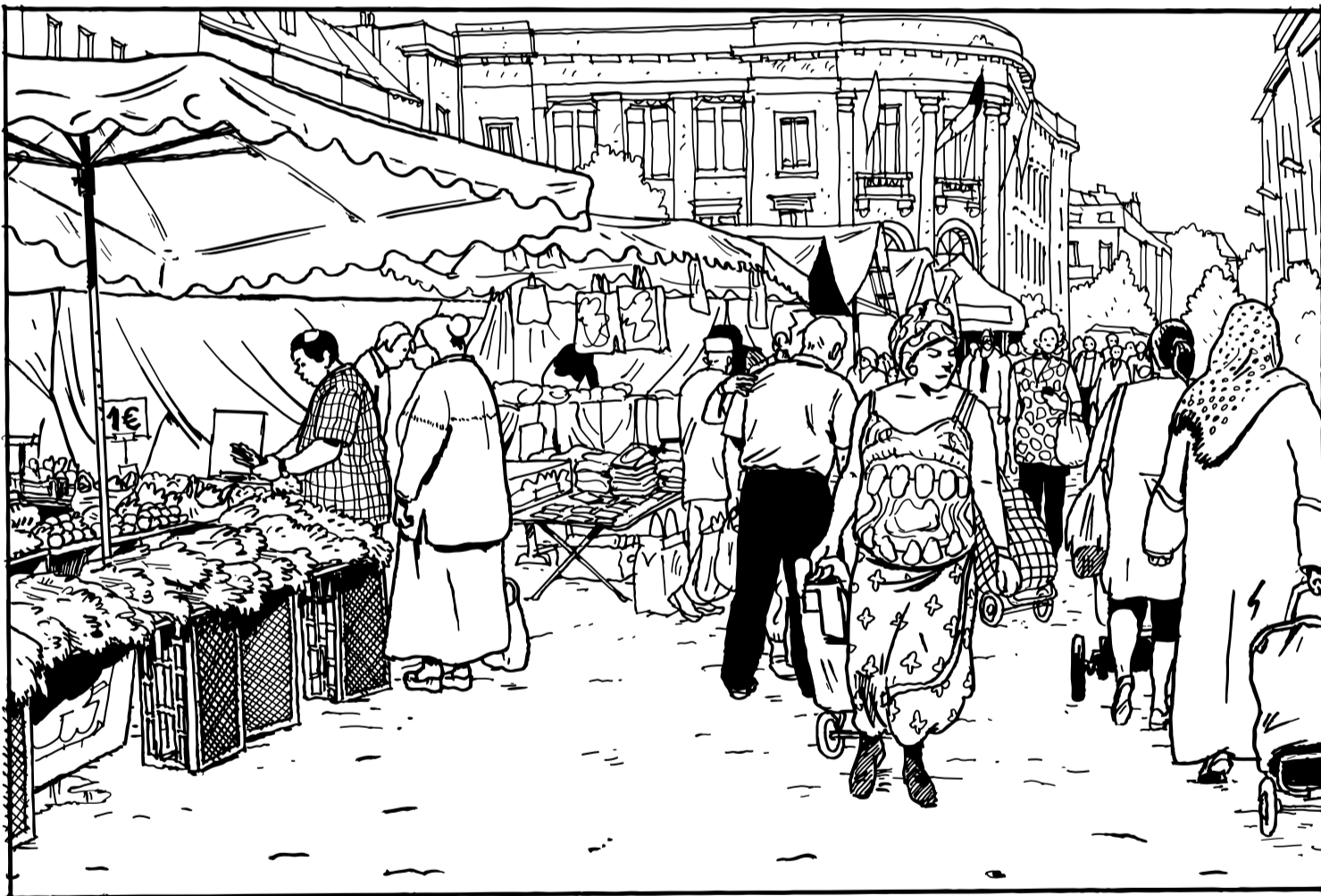
En 1974 l'islam est reconnu officiellement et sa mention apparaîtra dans la constitution belge. Certaines interprétations diront que cette reconnaissance est faite pour plaire aux pays exportateurs de pétrole, au moment où la crise se dessine dans ce secteur. Un pavillon, vestige d'une exposition internationale, au Parc du Cinquantenaire sera affecté au culte musulman et dès lors géré par l'association des ambassadeurs musulmans, sous la présidence de l'Arabie Saoudite. Son imam-directeur sera assassiné...

Comme les travailleurs marocains se sont progressivement insérés dans les quartiers populaires,...

leurs turcs, suivirent un chemin semblable. Ils devinrent majoritaires dans les écoles et les cafés de ces communes. Cette histoire de l'établissement des émigrés et des Marocains parmi nous a fait naître de solides amitiés qui perdurent jusqu'à aujourd'hui.

C'est une aventure qui se poursuit, pour eux et pour moi. ●

1. Permis B : concerne les métiers en pénuries sur le marché de l'emploi. C'est l'employeur qui doit faire les démarches et ce permis est donc limité à un emploi bien précis. Permis A : Après X années de détention du permis B, on peut acquérir un permis A qui donne accès à l'ensemble du marché du travail et est d'une durée illimitée. Cette distinction est toujours présentée comme une « victoire syndicale ».



pas organisés, sont utilisés comme « volant régulateur », afin d'empêcher une légitime hausse des salaires.

À ce moment, le M.T.A. (mouvement des travailleurs arabes) entre en scène. Des militants, dont nous apprendrons plus tard qu'ils sont de ceux qui ont provoqué et soutenu les grèves de la faim dans des églises de Paris (p.ex : Saint-Bernard de la Chapelle) veulent exporter à Bruxelles les actions qu'ils ont menées avec succès. Bientôt, nous comprendrons aussi qu'ils sont des palestiniens, issus des camps de réfugiés au Liban. Ils étudient dans des universités belges et françaises. Leur discours sur la dignité et les droits fondamentaux du « peuple arabe » s'applique aussi bien à la condition des ouvriers

Le président du MRAX me délègue avec une autre collaboratrice, pour assister, le jour dit, à l'opération. Il s'agit pour nous d'être témoins de ce qui se passera et d'éviter les débordements. À l'heure prévue, des dizaines de travailleurs marocains et les militants sont là! En face d'eux un déploiement excessif de policiers bardés de boucliers et armés de matraques, empêchent toute prise de parole et tentent de disperser le public. Quand on en vient aux mains, et que des militants sont traînés à terre par les cheveux (ils sont longs à l'époque), d'autres témoins et moi-même tentons d'intervenir en nous interposant entre les deux parties. Nous sommes « embarqués » sans ménagements et tenus au cachot, jusqu'à la nuit tombée.

UN TRIBUNAL DES PEUPLES CONTRE LES GRANDS PROJETS INUTILES

« Chauffe la lutte, pas le climat ! » C'est le mot d'ordre du rassemblement estival organisé à Notre-Dame-des-Landes (NDDL) en juillet dernier par la coordination des opposants au projet d'aéroport. 15 000 personnes se sont pressées sur le site, pour des débats, forums et tables rondes.



Après les opposants à un projet de méga-scierie dans le Morvan en 2013, puis les opposants au projet de la ferme des 1 000 vaches en 2014, c'est le collectif de lutte « Pour les Chambaran sans Center Parc » qui était à l'honneur cette année. L'autre invité d'honneur était Gianni Tognoni, secrétaire général du Tribunal permanent des peuples, devant lequel une plainte a été déposée en décembre 2014 par la coordination des opposants à l'aéroport de NDDL. Le TPP est un tribunal d'opinion qui s'inspire du tribunal Russell, fondé en 1966 par Jean-Paul Sartre pour juger les crimes de guerre des États-Unis au Vietnam. Le TPP n'émet aucune sentence contraignante mais une condamnation morale. Après des investigations conséquentes sur le terrain, le TPP se prononcera en décembre 2015.

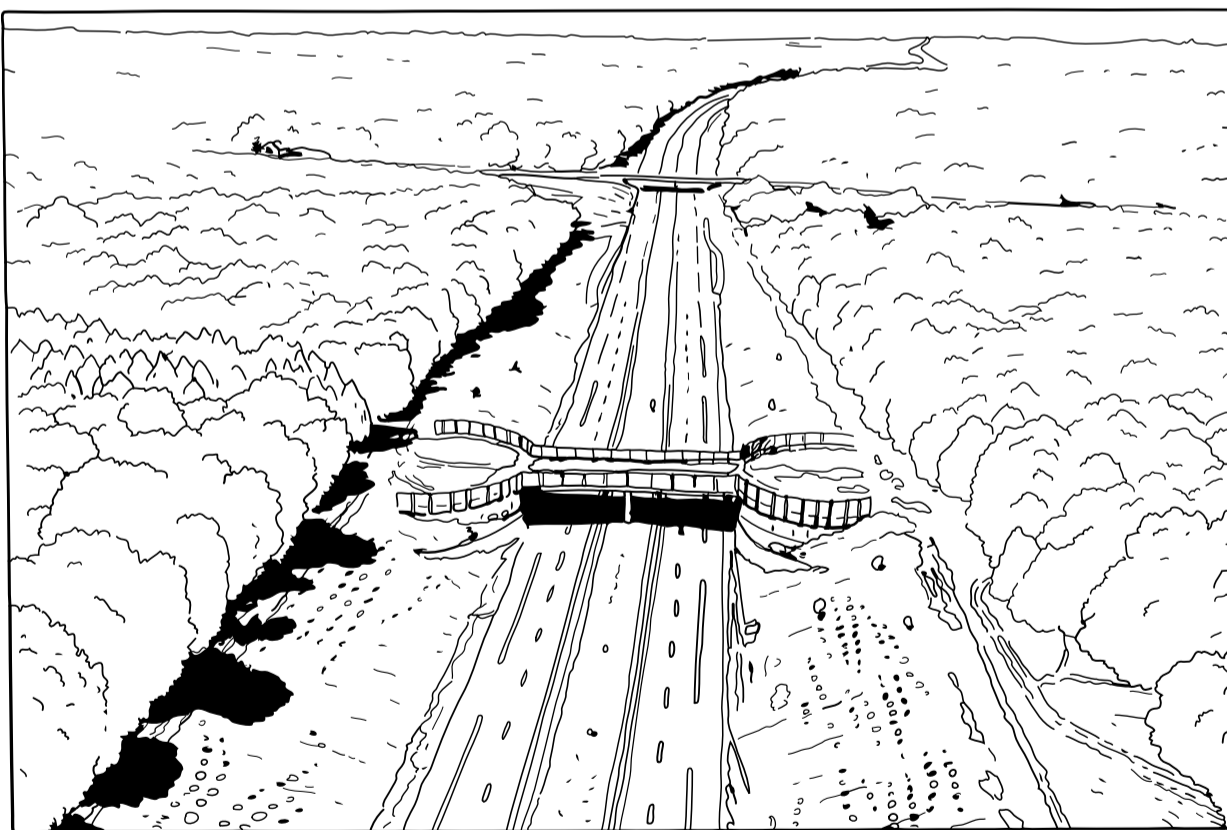
Ce qui est certain c'est qu'en ces années ce disette démocratique, les initiatives populaires se multiplient pour sonner l'hallali contre les grands projets inutiles. Ce faisant elles mettent en exergue une nouvelle forme d'écologie des pratiques collectives où les activistes développent une expertise qui fragilise les processus de légitimation des institutions qui croient pouvoir avancer sans écouter le peuple. Ils opposent un monde de proximité à un monde de mégalo-pole.

UN TRIBUNAL NÉERLANDAIS IMPOSE À L'ÉTAT D'AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

C'est une première mondiale, le tribunal de La Haye aux Pays-Bas a rendu un jugement le 24 juin 2015 qui condamne l'État néerlandais à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Neuf cents co-plaignants et l'organisation non gouvernementale Urgenda avaient demandé à la justice de qualifier de « violation des droits humains » un réchauffement climatique supérieur à 2° C avant la fin du siècle. « *Le gouvernement sera maintenant obligé de changer ses politiques, étant donné que les juges ont ordonné une baisse des émissions de CO₂ d'ici 2020 de 25 % par rapport au niveau de 1990.* » ont déclaré les parties lors de l'audience.

Pour rappel, du 30 novembre au 15 décembre 2015 aura lieu la conférence des Nations Unies sur le changement climatique « Cop 21 » à Paris. En Belgique, une action similaire est prévue par quelques 9 000 co-requérants affiliés à l'ASBL Klimaatzaak. Ceux-ci ont envoyé un texte de mise en demeure aux quatre gouvernements en charge de l'environnement (fédérale et entités fédérées) afin d'obtenir des engagements politiques pour réduire la production d'émission de CO₂. L'étape suivante est l'assignation en justice.

REVUE D'AILLEURS



MOINS DE 10 000 HABITANTS : ADIEU PANNEAUX PUBLICITAIRES !

Les « Grenelles de l'environnement » ont surtout accouché de souris mais certaines font plaisir comme l'entrée en vigueur ce lundi 13 juillet d'une loi interdisant les panneaux publicitaires dans les communes de moins de 10 000 habitants. Qui dit mieux ? À quand la même mesure dans les grandes entités urbaines ? Certains ont donné le « la » comme la ville de Grenoble.

LES COMPENSATIONS ÉCOLOGIQUES C'EST DU PIPEAU !

En France, l'Assemblée Nationale débat d'un projet de loi sur la biodiversité qui prévoit d'instituer des obligations de « compensation écologique ». En d'autres termes, la possibilité de remplacer un coin de nature détruit par un bout de nature à un autre endroit. En résumé, un promoteur pourra lui-même réaliser des actions de compensations écologiques sur son terrain ou faire appel à une banque qui finance une « réserve d'actif naturel ». Sous des dehors écologiques, ce projet ouvre la voie à la privatisation de la protection de la nature par la création des banques de biodiversité. C'est-à-dire que des opérateurs privés donnent des débits quand une ressource naturelle est détruite ou dégradée et donnent des crédits quand la situation environnementale est préservée ou améliorée. C'est oublier qu'il est impossible de « compenser » un milieu naturel constitué au fil des siècles, voire des millénaires.



COMMENT LONDRES SE DÉBARRASSE DES PAUVRES

Sous les termes du « Right to Buy », « le droit d'acheter » son logement, environ deux millions de logements sociaux au Royaume-Uni ont été bradés au secteur privé depuis 1980. Trente ans plus tard, les Britanniques en paient encore le prix. Cinq millions de famille languissent sur des listes d'attente pour décrocher une HLM. Rien qu'à Londres, elles sont environ 250 000. Les municipalités forcent les locataires à déménager en province ou en périphérie, au prétexte qu'il n'y a pas assez de place. En avril dernier, le quotidien The Independent révélait qu'environ 50 000 familles ont ainsi été déplacées depuis 2011, dont 2 700 en dehors de Londres ces deux dernières années. Même la municipalité conservatrice de Westminster, l'une des plus riches de la capitale, a signalé que ses résidents de classe moyenne « ne

pourront plus se permettre d'y vivre, ou seront perpétuellement dépendant d'aides au logement. » Selon ses calculs, un ménage devrait gagner environ 100 000 £ (138 000 €) par an pour s'y offrir un appartement « abordable ». Devrait-on dès lors s'étonner qu'environ 60 000 jeunes ont fait leurs bagages pour la province ces deux dernières années ? « *Je suis en faveur des riches.* » Voilà ce que le maire de Londres déclarait courageusement à la BBC quelques semaines avant les élections législatives de mai dernier. Mais la résistance s'organise, notamment avec la campagne « Focus E15 », après l'expulsion de jeunes mères célibataires de leurs logements sociaux. À elles seules, elles sont parvenues à attirer l'attention de la presse nationale sur les pratiques, pour le moins brutales, de certaines municipalités.

LOGER DANS UNE BANQUE !

En Espagne, face à la crise, des familles se regroupent et forment des « corralas » pour s'installer dans des bâtiments appartenant à des banques et assurances. « *Nous voulons que les institutions publiques exproprient les banques qui se sont dédiées à la spéculation immobilière depuis des années, et que ces habitations soient transformées en logements sociaux. Nous revendiquons un véritable logement social, ce qui signifie que chaque personne puisse payer ce qu'elle peut payer* », explique José. Selon la Plateforme des victimes d'hypothèques, près de 70 000 bâtiments sont vides à Malaga. Ce sont souvent des promoteurs qui ont fait faillite après le début de la crise.

À BRUXELLES !

LES « ACTEURS DES TEMPS PRÉSENTS » est un mouvement ralliant des ouvriers, des artistes, des allocataires sociaux, des agriculteurs, des universitaires, des acteurs culturels... pour se fédérer en vue de défendre le modèle social et mettre sur pied des alternatives concrètes et solidaires aux politiques de l'austérité. Ils ont ouvert début août un nouveau lieu : la « **Quincaillerie des Temps Présents** » au 66 rue du Viaduc à Ixelles pour ré-ouvrir le débat politique à une échelle localisée. Débats, cinéclub, performances artistiques et culturelles, creuset d'alliances et d'échanges, laboratoire d'une coopérative ? Devenez acteurs des temps présents pour en débattre. www.acteursdestempsprésents.be

L'ALLIANCE D19-20 rassemble des agriculteurs-trices, citoyennes, travailleur-ses, chômeurs-euses, artistes, représentant-e-s de syndicats, d'ONG, d'asbl, des collectifs de militants et d'activistes, etc. qui luttent contre les politiques d'austérité et le partenariat transatlantique (libre-échange Union Européenne-USA – TTIP/TAFTA). Ces membres actifs de la société civile belge sont déterminés à construire et maintenir un rapport de force contre les attaques menées par l'Union Européenne et subies par toutes les couches de la population. **Les 15-16-17 octobre, des Marches arriveront d'Europe à Bruxelles, une mobilisation contre les politiques d'austérité et le TTIP.** www.d19-20.be

Fin 2015 aura lieu la 21^e conférence de l'ONU sur le changement climatique. Six ans après la très médiatisée rencontre de Copenhague, les chefs d'État se sont publiquement engagés à adopter un nouvel accord international de lutte contre le changement climatique pour l'après 2020. Face à l'inefficacité des gouvernements à s'engager réellement pour le climat et au lobbying des multinationales contre tout accord significatif, un mouvement citoyen européen et décentralisé se mobilise en vue du Sommet pour le climat à Paris fin 2015 : la COP 21. L'Alternatiba est un grand village des alternatives dans l'espace public pour mettre en valeur la multitude d'alternatives existantes pour s'attaquer aux causes du changement climatique. **L'ALTERNATIBA BRUXELLES se tiendra les 12 & 13 septembre 2015 au Quai à la Houille à Sainte-Catherine.**

De quoi Bruxelles est-elle le nom ?

⇒ « En rentrant chez vous, dites bien que nous ne sommes pas des fainéants et des profiteurs ». C'est à ce genre de propos que peut se heurter celui qui visite la Grèce de nos jours. L'image d'un peuple grec paresseux, se complaisant à vivre aux crochets des honnêtes épargnants et travailleurs des pays du Nord, a été façonnée par l'Union européenne à l'attention de l'opinion publique des pays qui ont endetté la Grèce (officiellement pour venir en aide à sa population, en réalité pour renflouer des banques privées allemandes et françaises). Ces clichés ont des conséquences. Ils nous réduisent, par exemple, à assister médusé au spectacle banal d'un touriste allemand suspectant un réceptionniste grec de ne pas travailler suffisamment, ce dernier grommelant en retour que décidément ces Allemands ont le goût de la domination dans le sang. On nous avait pourtant dit que l'Europe c'était la paix, la réconciliation et la solidarité entre les peuples...

La crise grecque (qui est en fait une crise de l'euro) a suscité des passions inédites à l'égard de cette machinerie ubuesque qui, sous son austère vernis bleu et jaune, n'inspire généralement que la morosité d'un ciel plombé. Si cet épisode a mis en berne le moral de nombreux europhiles, il a au moins permis de mieux cerner les contours du « rêve européen » et de compléter la galerie de portraits de ses Institutions – un véritable musée

des horreurs ! On connaissait déjà le visage d'une Commission ignorant le suffrage universel et incarnée par l'architecture opaque de ses immeubles, ou l'allégorie d'un Parlement dont le pouvoir est inversement proportionnel à la taille de son siège bruxellois. On peut désormais y ajouter l'image d'une Banque Centrale et d'un Mécanisme Européen de Stabilité outrepassant leur rôle et leur « neutralité » pour déstabiliser un « partenaire » ; et celle d'un Eurogroupe et d'une Troïka échappant à tout contrôle démocratique.

La novlangue vide les mots de leur sens. Les cris d'effroi suscités par l'annonce du référendum grec confirment ce que nous savions depuis les épisodes de précédentes consultations populaires (France, Pays-Bas, Irlande...) : dans l'Europe des Traités, démocratie et souveraineté ne sont guère plus que des étendards. En s'asseyant sur les résultats retentissants de l'élection puis du référendum grecs, en condamnant à des mesures draconiennes et socialement dévastatrices ce peuple qui a osé voter contre l'austérité, l'UE a transmis son message : une autre Europe n'est pas possible. Bien sûr, il nous sera toujours loisible de voter, manifester ou pétitionner, mais cela ne fera pas dévier d'un pouce la trajectoire tracée par l'oligarchie. De gré ou de force, les mêmes remèdes sont administrés à tous les pays de la zone euro, même si seuls quelques-uns en

tirent profit. Équilibre des comptes publics, libre concurrence, privatisation des services publics, flexibilisation du marché de l'emploi, réduction des budgets sociaux : voilà la matrice de ce « projet européen » qui prône l'avènement de l'économicisme et a déjà engendré une génération de politiciens dont le seul horizon est de veiller au respect des critères de convergence et à la gestion rigoureuse des ratios. Et tant pis si, par malchance, c'est à l'opposé du mandat qu'ils ont reçu de leur peuple : on sait maintenant que ceux qui tentent de sortir des clous exposent leur pays à la persécution économique et à la mise sous tutelle. « *Le Tsipras qui nous revient de Bruxelles n'est pas le vrai, c'est un clone* », ricanent ainsi les Grecs. Ce que « Bruxelles » a fait pour discipliner leur gouvernement, c'est non seulement le laisser cuire à petit feu pendant cinq mois de « négociations » à sens unique, avec en apothéose un marathon de 30 heures de réunion ; mais aussi lui appliquer la technique du « *waterboarding financier* » (selon l'expression de l'ancien ministre Varoufakis) : « *Vous prenez un sujet, vous lui plongez la tête dans l'eau jusqu'à ce qu'il suffoque* (en lui coupant les liquidités financières – NDLR) *mais vous arrêtez juste avant qu'il meure.* » Et vous recommencez jusqu'à obtenir satisfaction... Résultat : le « plan de sauvetage » de la Grèce ressemble aux châtimements qu'on inflige aux

pays colonisés ou vaincus après une guerre : l'UE force un gouvernement de gauche à mettre en œuvre des plans d'austérité qu'aucune coalition de droite n'aurait osé endosser, poussant l'humiliation jusqu'à lui faire annuler les lois « non orthodoxes » qu'il avait eu l'outrecuidance de voter, et transformer son parlement en chambre d'entérinement de textes écrits à Bruxelles ou Berlin... sans que les députés aient le temps de les lire, ni le pouvoir de les amender.

Cette Europe a un nom, c'est « l'Europe de Bruxelles ». Partout sur le continent, dans le langage commun, « Bruxelles » désigne cette usine à directives lobbyistico-technocratiques, cette structure autoritaire et autiste qui prend des décisions pour 508 millions d'habitants à coups de sommets sous haute protection, de négociations bilatérales, d'ultimatums et de nuits blanches s'achevant par de pompeuses photos de famille et d'indigestes déclarations destinées à rassurer les marchés. Il n'y a pas que la Grèce et les pays du Sud qui la subissent. Dans la plupart de nos combats, pour défendre la justice sociale, l'environnement, la santé ou les biens communs, nousuttons sur elle. Elle a pris les citoyens en otage et, symboliquement, les Bruxellois plus que d'autres. Voulons-nous vraiment que Bruxelles soit « la capitale » de cette Europe-là ? ●

GWENAËL BREËS

DENSIFICATION « EN » OU « À » FOREST

02

UN ENVIRONNEMENT SOUS PROTECTION

04

PARKING 58 : PARTIE DE POKER MENTEUR

06

PIÉTONNIER ET CONCERTATION ZAPPÉE : LE RETOUR DE MANIVELLE

08

DES MILLIONS POUR UN DONUT

10

REGARD « AUTOCHTONE » SUR L'IMMIGRATION MAROCAINE

12

REVUE D'AILLEURS

14

Bruxelles en Mouvements

est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitants. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Abonnement annuel pour 6 numéros : 24 euros

Abonnement de soutien : 64 euros

Versement au compte

IBAN : BE33 2100-0902-0446

BIC : GEBABEBB

Consultez notre site pour voir
la publication en ligne ainsi que la liste
des lieux de dépôt : www.ieb.be

Coordination : Samy Hadji
et Claire Scohier

Collaborateurs : François Bellenger,
Mohamed Benzaouia, Gwenaël Breës,
Stéphanie D'Haenens, Jean-
Pierre Dupont, Sylvie Eyberg,
Isabelle Hochart, Isabelle Marchal,
Bernard Widart

Maquette et mise en pages :
Élise Debouny

Couverture et dessins : Yves Prévaux

Imprimerie : Delferrière. –

1, rue de l'Artisanat – 1400 Nivelles.

Éditeur responsable : Chloé Deligne

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles



Rue du Chimiste 34-36
1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80
E-mail: info@ieb.be

Organisme d'Éducation
Permanente soutenu
par la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

